

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Présents : FRADIN Jacques Maire, GUITTON Sylvie, GUITTON Claude, GADREAU Annie, OUVRARD Alain, BILLEROT Bruno, BRIBET Céline, CAQUINEAU Hélène, GRANIER Marylène, GUERY Chantal, MARTIN Alexandre, PASSEBON Patrice, PINTAUD Julien, QUINTARD Christian, STHEMER Carole.

Secrétaire de séance : GUITTON Sylvie.

Jacques FRADIN rappelle l'ordre du jour que les élus ont reçu par mail en date du 27 août 2020 :

- Approbation du compte-rendu du 2 juillet 2020
- Plan de relance départemental : travaux d'investissement à réaliser sur le patrimoine communal
- Aménagement parking devant la mairie et entre la salle socio-éducative et la salle du conseil
- Cour communale au lieu-dit « Les Roulières »
- Cession de terrain avec la famille COUTURIER
- Validation du règlement intérieur de la mairie suite à l'avis favorable du Comité technique du CDG79
- Gestion des salles pendant la période de la COVID19
- Information sur un projet éolien
- Questions diverses

et en propose l'examen.

Après présentation de l'ordre du jour, le point « Aménagement parking devant la mairie et entre la salle socio-éducative et la salle du conseil » sera présenté avant le point « Plan de relance départemental : travaux d'investissement à réaliser sur le patrimoine communal ». **Ce qui est accepté à l'unanimité par les élus.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 JUILLET 2020

Jacques FRADIN rappelle que le projet de compte-rendu a été transmis aux élus par mail en date du 27 août 2020 et demande s'il y a des modifications à y apporter avant son approbation.

Carole STHEMER et Marylène GRANIER demandent qu'une modification soit faite au chapitre « Bibliothèque convention, achat ordinateur ». En effet, il n'y a pas de paiement de cotisation, l'accès est gratuit. Sur le plan de financement, il y a lieu de mettre un « s » à Commune puisque 4 communes sont concernées.

Aucune autre observation n'est exprimée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le compte-rendu de la réunion du 2 juillet 2020 qui tient compte des modifications ci-dessus énoncées.
« Pour » : 15 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

AMENAGEMENT PARKING DEVANT LA MAIRIE ET ENTRE LA SALLE SOCIO-EDUCATIVE ET LA SALLE DU CONSEIL

Jacques FRADIN fait part au Conseil qu'un nouveau rendez-vous a été organisé avec les Jardins d'Autises, sur l'aménagement du parking devant la Mairie, en présence de quelques élus. En effet, l'exploitation du parking en l'état ne donne pas satisfaction.

Un nouveau plan est proposé et visualisé en séance ; les emplacements côté rue ont été revus, la poursuite du sentier piétonnier jusqu'à l'arrêt bus a été prévu ainsi qu'une sortie du parking intérieur directement sur la voie publique.

Le coût de ce nouvel aménagement s'élève à 10.862 € HT.

Après que chacun ait pu s'exprimer sur ce nouvel aménagement, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- valide le nouveau projet et prend note du coût,
- demande que les travaux soient réalisés au plus vite.
« Pour » : 15 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

Le point « travaux entre la Salle socio-éducative et la Salle du Conseil » n'a pas été abordé en séance.

PLAN DE RELANCE DEPARTEMENTAL : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

Jacques FRADIN informe les élus, des modalités de mise en place de ce plan de relance départemental.

Construit pour être efficace immédiatement et répondre à l'urgence, les Communes sont un acteur incontournable de la reprise économique locale. Aussi, le Département a décidé de les aider à réaliser des chantiers qui seront confiés à des artisans locaux.

Elles peuvent bénéficier dès maintenant d'une aide de 5.000 € pour tous travaux d'investissement, d'un coût de 10.000 € maximum, réalisés par les TPE (Très Petites Entreprises) et artisans locaux.

Les projets concernés sont des travaux d'investissements sur le patrimoine communal, contribuant à l'amélioration des équipements publics (rénovation/entretien d'équipements scolaires, périscolaires, sportifs, culturels, voirie, espaces extérieurs...) ; ils doivent être réalisés par un ou plusieurs artisans dans un lieu déterminé du patrimoine communal et achevés au 31 décembre 2020.

L'aide du Département est de 50 % de la dépense HT, plafonnée à 10.000 € HT, soit une aide maximale de 5.000€.

Pour la Commune de MAZIERES-EN-GATINE, 3 projets pourraient être proposés et aidés.

Jacques FRADIN propose aux élus, que des dossiers soient constitués pour les réserves « incendie » et pour l'aménagement devant la Mairie.

Après que chacun se soit exprimé, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- donne son accord pour que deux des quatre dossiers sur les réserves « incendie » et un dossier pour l'aménagement devant la Mairie soient constitués en vue de l'obtention d'une aide par le Département, à hauteur de 5.000 € maxi par opération.
« Pour » : 15 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 0.

COUR COMMUNALE LIEU-DIT « LES ROULIERES »

Jacques FRADIN donne la parole à Sylvie GUITTON pour la présentation de ce point, qui a déjà été présenté lors de la séance du 2 juillet dernier.

Elle présente aux élus, à l'aide de l'extrait de plan cadastral et de photos, la visualisation de la propriété de l'intéressée et l'emplacement de l'espace communal qu'elle souhaite acquérir. Il s'agit maintenant, en tenant compte également de l'avis des riverains, de décider de la vente de cet espace.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **décide de ne pas répondre favorablement à la demande d'acquisition de 220 m² de la cour communale au lieu-dit « Les Roulières ».**
Une lettre sera adressée à l'intéressée pour l'informer de la décision prise.
« Pour » : 13 voix ; « Non » : 1 ; « Abstention » : 1.

CESSION DE TERRAIN AVEC LA FAMILLE COUTURIER

Jacques FRADIN donne la parole à Sylvie GUITTON pour la présentation de ce point, qui a déjà été présenté lors de la séance du 2 juillet dernier.

Elle rappelle que l'espace cédé par la famille COUTURIER est de 110m² et qu'en échange, il avait été convenu que la Commune prendrait en charge la construction de la clôture, la pose d'un portail et les honoraires du géomètre.

Une convention a été établie en ce sens avec la famille COUTURIER. A l'appui de cette convention, les honoraires de géomètre pourront être acquittés.

Elle précise qu'ainsi fait, cette opération permettra au propriétaire de la parcelle 153 d'avoir une sortie directe de son jardin sans avoir à passer sur la propriété de la famille COUTURIER.

Un débat s'instaure au cours duquel il est demandé que le susnommé puisse aider les agents communaux à la construction de la clôture.

Un rendez-vous sera fixé avec le propriétaire de la parcelle 153. Ce dossier sera représenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAIRIE SUITE A L'AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE DU CDG79

Jacques FRADIN informe les élus que Madame de MONTALEMBERT, Secrétaire de mairie, a rédigé un règlement intérieur qui permet d'avoir un outil supplémentaire en matière de prévention pour l'ensemble des agents de la collectivité. Ce document reprend les différents domaines de la fonction publique territoriale : temps de travail, congés, CET, autorisations d'absences, droits et obligations des agents, hygiène et sécurité...

Ce document a été validé par le Comité d'Hygiène de Sécurité des Conditions de Travail, en date du 9 juin 2020 et par le Comité Technique, le 30 juin 2020.

Jacques FRADIN soumet au vote, l'adoption de ce règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **adopte le règlement intérieur de sécurité et des conditions de travail de la Mairie de MAZIERES-EN-GATINE.**
« Pour » : 14 voix ; « Non » : 0 ; « Abstention » : 1.

GESTION DES SALLES PENDANT LA PERIODE DE LA COVID 19

Jacques FRADIN informe les élus que dans certaines communes, il est demandé aux particuliers et associations réservant les salles, une participation pour la désinfection des locaux durant cette période de la Covid-19.

Un débat s'instaure ; il est demandé qui doit fournir le produit.

Par ailleurs, il est rappelé que la trésorerie de certaines associations était fragilisée du fait du confinement et qu'aucune manifestation n'a pu être organisée. Ne pourrait-il pas leur être demandées de désinfecter les locaux et matériels après usage plutôt que de leur demander une participation.

Quant aux particuliers, une participation pourrait leur être demandée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide :

- **qu'une participation sera demandée aux particuliers lors de la réservation d'une salle, à hauteur de 30€ pour la Salle socio-éducative et de 20€ pour la Maison Pour Tous, pour la désinfection des locaux,**
- **qu'une annexe au contrat de réservation de salle sera établie à l'attention des Associations afin qu'elles s'engagent à respecter le nombre de personnes par salle et les gestes barrières et à désinfecter elles-mêmes les locaux et matériels après usage .**

INFORMATION SUR UN PROJET EOLIEN

Jacques FRADIN informe les élus qu'il a rencontré la Société VALECO, en charge de l'implantation d'éoliennes sur le territoire.

Cette Société a déjà fait une étude très approfondie : relevé des vents, plan d'implantation de 3 éoliennes, synthèse des retombées économiques tant pour les redevances fiscales que pour les redevances locatives. Le plan d'implantation est présenté en séance.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations. Il est convenu que la Société VALECO sera conviée à la réunion du prochain Conseil Municipal, pour la présentation de son projet.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Rentrée scolaire 2020

Jacques FRADIN donne la parole à Annie GADREAU ; cette dernière présente les effectifs des écoles primaires pour l'année 2020/2021.

L'effectif « Maternelle » est de 37, dont 1 en Très Petite Section (TPS). Par rapport à l'année 2019/2020, il est enregistré une baisse de l'effectif de - 16.

L'effectif « Élémentaire » est de 81. Par rapport à 2019/2020, il est constaté une légère hausse de + 3 élèves.

En ce qui concerne la cantine, les écoles « Maternelle » et « Élémentaire » sont accueillies au restaurant du Collège Roger Thabault. Du personnel, soit sous contrat « Commune » ou « AICM », assure le transfert des élèves des écoles vers le restaurant scolaire, l'aide aux repas et la surveillance de la cour.

✓ Appel à projet du Conseil Départemental

Jacques FRADIN donne la parole à Julien PINTAUD pour la présentation de ce point.

Il informe les élus que 700 dossiers ont été déposés pour 193 retenus ; l'enveloppe départementale prévue est de 2 M€.

Pour MAZIERES-EN-GATINE, le projet déposé est la création d'un City stade.

La population deux-sévrienne (dès 11 ans) est appelée à voter du 31 août au 2 octobre 2020 inclus, pour 3 projets minimum et 6 maximum, via le lien suivant :

<https://budgetparticipatif79.fr/projects/budget-participatif-des-deux-sevres-1/collect/a-vos-idees/proposals/city-stade-skate-parc>

Le résultat des votes sera connu en novembre 2020 ; les projets seront financés à hauteur de 80 %.

✓ **Visite des bâtiments communaux**

Après un tour de table, la date du Samedi 10 octobre 2020 est retenue pour la visite des bâtiments communaux avec l'ensemble des élus.

✓ **Achat de matériel pour la Salle socio-éducative**

Jacques FRADIN informe les élus de l'achat du matériel pour la Salle socio-éducative (cf. Conseil Municipal du 2 juillet 2020) :

- de 4 feux 1 plaque sur piétement inox (1.750 € ht)
- d'un four électromécanique à convection (995 € ht).

✓ **Visite du SICTOM de COULONGES S/L'AUTIZE**

Cette visite est prévue le Samedi 12 septembre 2020 de 9h à 12h30 ; les élus y sont invités.

✓ **Rue de la Fontaine**

Alain OUVRARD se fait le porte-parole des riverains de la rue de la Fontaine ; en effet, les véhicules, qui ne sont pas forcément des riverains et qui empruntent cette voie, y circulent trop vite.

Une réflexion sera menée sur ce sujet de manière à améliorer la circulation et veiller à la sécurité des personnes.

La séance est levée à 23h15.